

COVID 19 - Le Snetap-FSU auditionné par la Commission de l'Éducation du Sénat

Dans le cadre de la crise de Covid-19, la Commission de la Culture, de l'Education et de la Communication du Sénat a mis en place un groupe de travail sur l'enseignement agricole. Dans le cadre de ses travaux la Commission a souhaité auditionner le Snetap-FSU. Cette audition a eu lieu en visioconférence, le lundi 27 avril à 17h.

Étaient présent.es pour la Commission culture : Céline BRULIN, Nicole DURANTON, Jacques GROSPERRIN, Antoine KARAM (Présidence), Marie-Pierre MONIER, Pierre OUZOULIAS, Jean-Yves ROUX.

Pauline DELIGNAT-LAVAUD, Secrétaire de la séance, attachée auprès de la Commission Education, était également présente.

Étaient présents pour le Snetap-FSU : Frédéric CHASSAGNETTE – Olivier BLEUNVEN

Monsieur KARAM, nous informe que cette expertise donnera lieu à la publication d'un rapport sur la situation spécifique de l'Enseignement agricole dans cette crise sanitaire et annonce une audition de Didier GUILLAUME, par la Commission, sur le sujet, le 7 mai prochain.

Au travers de ces auditions les membres de la Commission s'intéressent plus particulièrement :

- au suivi pédagogique des élèves et au décrochage de certains d'entre elles / eux ;
- à l'organisation des examens et notamment à la validation des diplômes ;
- à la gestion des périodes de formation en milieu professionnel, pendant et après le confinement ;
- aux conditions du déconfinement suite à l'annonce d'une reprise des cours à partir du 11 mai ;
- à la préparation de la rentrée 2020 ;
- à la situation financière des établissements et particulièrement des exploitations et ateliers technologique ;

Le Snetap-FSU a rappelé que sur beaucoup d'éléments les difficultés engendrées par la crise sanitaire et le confinement dans l'enseignement agricole sont identiques à celles des élèves et des personnels de l'Education nationale.

Interrogé par les sénateur.rices le Snetap-FSU, premier syndicat de l'Enseignement Agricole Public, a d'ailleurs regretté ne pas avoir été entendu ou reçu par le Ministre ou son Cabinet depuis le début de la crise.

Concernant **le maintien du lien pédagogique** par exemple les constats sont les mêmes que ceux de la grande majorité des lycées généraux et professionnels. Interrogé par la Commission, le Snetap-FSU a dénoncé l'estimation qui évalue à 5 % la proportion d'élèves en rupture de continuité pédagogique. Nous sommes certainement plus près d'un quart des élèves ne répondant pas de façon régulière aux sollicitations des équipes pédagogiques ; et ceci pour diverses raisons notamment d'équipement informatique. Sur ce point le Snetap-FSU a d'ailleurs répondu que si des Régions ont bien incité les établissements à fournir des équipements aux familles les plus modestes, cela est resté trop confidentiel et de la seule volonté des équipes de

direction. Cette lacune peut encore être comblée. A noter que le ministère a mis en place seulement la semaine dernière le dispositif DOCAPOSTE pour les jeunes éloignés du numérique.

Sur **les examens** le Snetap-FSU a regretté que l'Enseignement agricole ait été mis devant le fait accompli par le Ministre de l'Éducation nationale sur cette question. Pour autant nous avons insisté sur la nécessité dans le cadre maintenant imposé de garantir l'égalité de traitement des candidat.es et de maintenir la valeur nationale des diplômes, pour cela des consignes claires doivent être données aux équipes et aux présidents de jury.

Concernant **les périodes de formation en milieu professionnel**, le Snetap-FSU a d'abord rappelé la situation inadmissible des apprenti.es, maintenus dans les entreprises malgré les risques encourus et l'inéquité de traitement face aux élèves car dans l'impossibilité pour beaucoup d'entre elles / eux d'entretenir le lien pédagogique avec le CFA. Les alertes du Snetap-FSU sur le sujet sont toujours à cette date sans effet.

Concernant les stages après le confinement et jusqu'à la fin d'année, le Snetap-FSU a souligné les problèmes qui se poseront notamment en raison de la difficulté pour beaucoup d'entreprises ou organismes de recevoir des stagiaires dans la situation actuelle, mais également en raison de la priorité qui devra être donnée à la reprise du travail pédagogique avec les enseignant.es.

En matière de **déconfinement** là encore les établissements de l'Enseignement Agricole se trouvent dans une situation similaire à ceux de l'Education nationale, mais avec des particularités qui vont complexifier le problème.

Il y a d'abord un Ministère, dans une situation budgétaire très dégradée, pour lequel l'éducation et la formation ne sont pas une priorité à cette heure, avec une diminution des postes d'enseignant.es, CPE, personnels administratifs, techniques et de santé.

Il y a ensuite la structure même de nos établissements qui du fait leurs internats devront gérer les problèmes de distanciation physique 24 h / 24 h, durant les nuits, avec des réfectoires et 3 repas par jour.

Il y a aussi les situations d'enseignement en atelier, en extérieur nécessitant des transports pédagogiques, ... durant lesquels il sera difficile voire impossible de respecter la distanciation physique pour des raisons de sécurité sauf à multiplier les moyens de transport, ce qui est peu crédible !

Il y a ensuite la présence sur nos EPL de publics très différents (élèves, étudiant.es, apprenti.es, stagiaires de la formation continue) avec des problématiques très différentes. A cela s'ajoute des bassins de recrutement très larges qui imposent aux élèves des déplacements importants et l'utilisation de transports en communs pour rejoindre leurs établissements.

Il y a enfin le manque de personnels de santé et de service sociaux dans une situation où il faudra gérer à la fois les questions de santé et de retour de jeunes pour certain.es traumatisé.es par la maladie, des décès parfois ou simplement les conditions du confinement.

L'ensemble de ces éléments cumulés posent d'énormes difficultés à appréhender l'ouverture des établissements le 11 mai.

Au regard des préconisations des professionnels de santé et des instances de conseils il ne semble pas sérieux d'envisager une reprise le 11 mai. **Le Snetap-FSU défend l'idée d'une réouverture début juin, au mieux le 25 mai** afin de régler sereinement l'ensemble des difficultés qui se posent pour le retour en sécurité des personnels et des élèves.

Enfin **la situation financière des établissements** crée de sérieuses inquiétudes, et notamment pour les exploitations, les ateliers technologiques, les CFA et les CFPPA. Certains centres rencontrent d'ores et déjà des difficultés qui font naître des craintes pour leur avenir, la situation étant variable selon les filières. Le Snetap-FSU a également évoqué le traitement particulier des salarié.es (de droit privé) des exploitations et ateliers technologiques qui n'ont pas droit au chômage partiel avec l'exclusion des EPL du dispositif actuel.

Paris, le 28 avril 2020

